



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 19185

Texte de la question

Après l'escroquerie à la carte bancaire dont ont été victimes de nombreux usagers lors de prélèvements aux appareils de la distribution, les professionnels de la gestion de distribution automatique de carburant et les banques envisagent de mettre en place un système de contre-mesures durables. Pour tenir compte de ce contexte, M. Jérôme Rivière demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de bien vouloir lui indiquer si les services de l'Etat participent au renforcement de la protection de l'ensemble du système des cartes bleues.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19185

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4185